



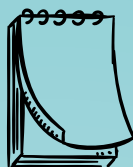
Divonne-les-Bains
L'Ain en Léman



LE GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2025-2026

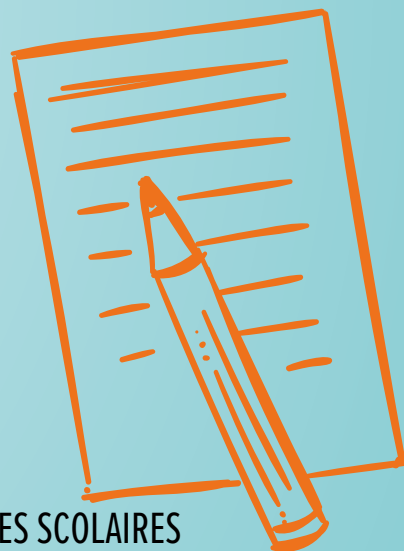


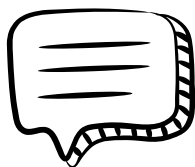


SOMMAIRE



- P. 04** LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS
- P. 05** LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
- P. 06** LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES
- P. 07** LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES
- P. 08** RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DU CENTRE
- P. 10** LE BUDGET
- P. 11** UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE COMME GUIDE D'ACTIONS
- P. 12** LA RESTAURATION SCOLAIRE
- P. 13** TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DU TEMPS MÉRIDIEEN
- P. 13** LES ACCUEILS DE LOISIRS
- P. 14** LES PLACES À L'ACCUEIL DE LOISIRS
- P. 16** LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES
- P. 17** TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
- P. 18** LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ
- P. 19** VIE DE L'ENFANT ET EMPLOI DU TEMPS





MOT DES ÉLUS



Vincent Scattolin,
maire de Divonne-les-Bains



Patricia Loth,
maire-adjointe déléguée aux affaires
scolaires, à la jeunesse et aux solidarités

« La rentrée scolaire est toujours un moment particulier, à la fois chargé d'émotions, d'enthousiasme et de promesses pour l'année à venir. À Divonne-les-Bains, près de 1 200 élèves franchiront les portes de nos quatre écoles publiques en septembre prochain. À chacun d'entre eux, ainsi qu'à leurs familles, je souhaite une rentrée sereine et épanouissante.

Cette rentrée 2025-2026 s'inscrit dans la continuité de l'engagement fort de la ville en faveur de l'éducation, de l'accompagnement des familles et du bien-être des enfants. Ce Guide de la rentrée scolaire a été conçu pour vous offrir une information claire, complète et pratique : horaires, services périscolaires, restauration, dispositifs d'accompagnement... tout est présenté pour ce temps important dans la vie de vos enfants.



La nouvelle école du Centre permettra à terme d'accueillir les élèves dans des locaux modernisés, fonctionnels et plus confortables



Notre ambition est simple : offrir à chaque élève les meilleures conditions pour apprendre, grandir et s'épanouir. Cela se traduit par des actions concrètes et des investissements durables. Je pense en particulier au lancement, dès septembre 2025, de la rénovation de l'école du Centre, un chantier ambitieux de plus de 5 millions d'euros. Ce projet d'envergure permettra à terme

d'accueillir les élèves dans des locaux modernisés, fonctionnels et plus confortables.

Dans cette dynamique, je tiens aussi à souligner l'achèvement de la nouvelle cour d'école maternelle d'Arbère, ouverte depuis septembre 2024. Imaginée avec les équipes pédagogiques, les familles et les enfants, elle a été pensée pour garantir la sécurité, favoriser la convivialité et offrir un espace de jeu plus respectueux de leur bien-être.

Notre engagement se traduit également par un soutien actif au tissu associatif scolaire, notamment aux associations de parents d'élèves et au Sou des Écoles, à travers l'attribution de subventions qui permettent de faire vivre l'école au-delà de la classe : fêtes, sorties, projets culturels ou sportifs...

Enfin, nous veillons tout particulièrement à la qualité de la restauration scolaire, essentielle pour la santé et la croissance des enfants. Nous privilégions des repas équilibrés, savoureux et préparés à partir de produits de qualité et d'origine locale ou régionale.

À toutes les équipes éducatives, aux enseignants, aux agents municipaux mobilisés, aux familles investies et bien sûr à nos jeunes Divonnais, nous souhaitons une très belle fin d'année scolaire, et une rentrée 2025-2026 placée sous le signe de la réussite, du partage et de la confiance. >>



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

**Lundi
1^{er} sept 2025**

RENTRÉE DES ÉLÈVES

VACANCES DU

Samedi 18 oct 2025 > Dimanche 2 nov 2025

**INSCRIPTION
VACANCES D'AUTOMNE**
Inscription du 15 sept. au 5 oct.

VACANCES DU

Samedi 20 déc 2025 > Dimanche 4 janv 2026

**INSCRIPTION
VACANCES DE FIN D'ANNÉE**
Inscription du 17 nov. au 7 dec.

*Ouverture du service
les 22, 23 et 24 décembre 2025*

VACANCES DU

Samedi 7 fév 2026 > Dimanche 22 fév 2026

**INSCRIPTION
VACANCES D'HIVER**
Inscription du 5 au 25 janv.



**INSCRIPTION SCOLAIRE
ENFANTS NÉS EN 2023
ET NOUVEAUX ARRIVANTS**
*Inscription au mois de mars 2026
auprès du service scolaire*

VACANCES DU

Samedi 4 avril 2026 > Dimanche 19 avril 2026

**INSCRIPTION
VACANCES PRINTEMPS**
Inscription du 2 au 22 mars

 **> Avril 2026**

**INSCRIPTION ALFA3A
ET RESTAURATION SCOLAIRE**

Avril 2026

VACANCES DU

Samedi 4 juil 2026 > Lundi 31 août 2026

**INSCRIPTIONS
VACANCES ÉTÉ**
*Inscription du 1^{er} au 21 juin pour le
mois de juillet.*

*Inscription jusqu'au 19 juillet pour le
mois d'août.*



LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Groupe scolaire Arbère

Directrice, Estelle PINCHENORE

📍 805, rue d'Arbère

✉ ce.0011218u@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 29 57

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant

Directrice, Victoire HOGRAINDLEUR

📍 240, rue Guy de Maupassant

✉ ce.0011406y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 28 73 84

École élémentaire du Centre

Directrice, Mélanie DEVOS

📍 133, rue du Mont Blanc

✉ ce.0011107y@ac-lyon.fr

☎ 04 50 20 02 65

École maternelle du Centre

Directrice, Géraldine DAVID

📍 55, rue du Mont-Blanc

✉ ce.0010134r@ac-lyon.fr

☎ 04 50 99 17 40

▶ LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE (AU 25/05/2025)

1 ouverture de classe
à l'école d'Arbère



0 fermeture de classe

1 176 enfants inscrits

dans **4** écoles publiques
de la ville



439 enfants
en maternelle



18 classes

737 enfants
en élémentaire



30 classes



La semaine olympique
et paralympique permet de découvrir
de nombreux sports.



La cour maternelle d'Arbère
a été inaugurée le 12 avril.



Les activités intergénérationnelles ont
permis de créer du lien.





LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES



SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

► LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Représente l'école auprès de la commune et des autres instances,
- Prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public : accueil et surveillance des élèves, dialogue avec leurs familles, respect de la réglementation,
- Le directeur d'école, en charge d'une classe ou non, est le gestionnaire et le coordinateur de l'école mais n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les enseignants. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives au fonctionnement de l'école ou au parcours scolaire de votre enfant.

► L'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap)

- L'AESH accompagne un/des élève(s) en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale. Il n'est généralement pas présent sur l'intégralité du temps de scolarisation de l'élève qu'il accompagne.

► LE RASED

- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté peut intervenir dans l'école, sur demande des enseignants et avec l'accord des familles, lorsque des difficultés d'apprentissage passagères sont rencontrées par un ou plusieurs élèves. Il se compose d'une psychologue et d'une enseignante spécialisée.

► LE CORPS ENSEIGNANT

- Transmet le savoir,
- Participe au développement de l'enfant et à l'acquisition des processus d'apprentissage,
- Tous les enseignants de l'école primaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer les enseignements dans tous les niveaux, de la petite section au CM2.



SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS

► L'ÉQUIPE DE LA CUISINE CENTRALE

- L'équipe d'agents de cuisine prépare plus de 1 000 repas quotidiens à la cuisine centrale. Pendant le temps méridien, sur les différents sites, cette équipe sert les repas aux enfants et côtoie les ATSEM et les animateurs.

► LES ATSEM

Ces agents municipaux :

- Participent à la communauté éducative. Ce sont une véritable référence pour les enfants de maternelle tant sur le plan affectif que social,
- Assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants selon la charte établie par la ville,
- Préparent et mettent en état de propreté les locaux et le matériel destinés aux enfants,
- Participent à l'encadrement du temps méridien.

SOUS LA RESPONSABILITÉ D'ALFA3A (DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC)

► LES ANIMATEURS

- Les animateurs encadrent les enfants pendant la pause méridienne et les temps péri et extra scolaires. Ils sont chargés d'assurer leur sécurité, de les accompagner pendant le temps du repas et de proposer des animations récréatives. Sur le temps méridien, ils travaillent en lien avec les ATSEM et l'équipe de cuisine.



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES



► REPAS À 1 EURO

Dans le souci de prendre soin de chaque élève et de pouvoir proposer à tous des repas de qualité, la commune a mis en place les repas à 1€ pour la restauration scolaire. Cette aide est accessible aux enfants des familles divonnaises relevant des tranches de quotient familial A et B, et concerne les enfants de la maternelle au CM2 des écoles publiques divonnaises. Avec la grille tarifaire actuelle, le dispositif touche encore plus de familles.

Pour plus d'informations et pour obtenir le dossier à compléter, contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 04 50 20 47 60 ou à ccas@divonne.fr



► LE SPORT DANS LES ÉCOLES

Afin de préserver l'héritage des Jeux olympiques de Paris 2024, la ville de Divonne-les-Bains travaille en étroite collaboration avec les directeurs d'écoles, le collège et les associations pour mettre à l'honneur le sport au sein des écoles. La semaine olympique et paralympique (en avril) s'est ainsi installée dans les écoles.

► LE SERVICE SCOLAIRE

Le service scolaire a pour mission de favoriser et d'améliorer la scolarisation des enfants âgés de 3 à 11 ans.

Il intervient dans plusieurs domaines essentiels :

- **Gestion de la carte scolaire** : le service veille à une répartition équilibrée des élèves entre les différentes écoles de la commune, en tenant compte du lieu de résidence des familles. En cas de souhait de scolarisation hors secteur ou hors commune, les parents doivent formuler une demande de dérogation motivée et accompagnée de justificatifs lors de l'inscription de l'enfant.
- **Entretien des bâtiments scolaires** : le service scolaire fait le lien avec les services techniques municipaux, qui assurent la maintenance des écoles, des cantines, des accueils de loisirs.
- **Suivi budgétaire** : il gère le budget alloué aux écoles, tel qu'adopté par le conseil municipal.
- **Relations avec les établissements scolaires** : il assure le lien avec les écoles, notamment à travers les conseils d'école et les associations de parents d'élèves, afin de garantir un dialogue constructif et une bonne coordination.
- **Le matériel informatique** et tableau numérique interactif.



► LA CULTURE AU CŒUR DU PROJET ÉDUCATIF

La direction culture propose, dans le cadre de ses saisons, plusieurs spectacles destinés au jeune public. Lors de la saison 2024-2025, 9 spectacles en soirée (danse, cirque, théâtre, musique...) ont été ouverts au jeune public.

Des enfants et des jeunes, de la crèche jusqu'au BTS, sont également accueillis en journée. En 2024-2025, 19 représentations ont été programmées spécifiquement pour eux, avec des spectacles adaptés aux tout-petits (crèches, maternelles), aux élèves des écoles élémentaires, des collèges, etc.

Des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) accompagnent cette programmation : visites du théâtre, ateliers de pratique artistique, rencontres avec les équipes artistiques (bords de scène), entre autres.

Au total, 4 000 jeunes ont été touchés par ces actions au cours de la saison 2024-2025.



RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE



La rénovation de l'école élémentaire du Centre débutera cet été pour une durée annoncée de deux ans. Environ 5 millions d'euros seront investis dans ce projet qui sera financé sans emprunt.

L'école élémentaire du Centre a été construite dans les années 50. Puis, au début des années 2000, cet établissement scolaire a connu un agrandissement, le long de la rue Marcel-Anthonioz. En matière de rénovation énergétique de ses bâtiments, la ville de Divonne-les-Bains a engagé un plan pluriannuel pour cibler les priorités. « Un audit a été mené en 2023 sur six structures : le bâtiment de La Poste, l'école d'Arbère, l'école élémentaire du Centre, l'école maternelle du Centre, L'Esplanade du Lac et le gymnase, explique le maire Vincent Scattolin. L'école élémentaire du Centre a été désignée comme prioritaire. En effet, le bâtiment ayant connu des problèmes de vétusté, nous avons décidé de mener une réhabilitation complète pour des espaces plus fonctionnels, plus sécurisés et plus écologiques pour nos élèves. Plus de 5 millions d'euros seront alloués pour ce projet. Nous avons travaillé avec le cabinet Chambaud Architectes Urbanistes. »

Cette rénovation a plusieurs objectifs, notamment d'optimiser le cadre

d'apprentissage des élèves et la transformation des espaces tels que la cour, le préau et le porche d'accueil. Elle permettra également d'améliorer le confort des usagers d'un point de vue thermique et acoustique, tout en préservant le patrimoine bâti.

PLACER LA LECTURE AU CŒUR DE L'ÉCOLE

Enfin, elle répond à un véritable projet pédagogique avec la création d'une bibliothèque au cœur de l'école et d'une classe supplémentaire. « Dans le cadre du plan de prévention du risque inondation (PPRI), nous avons dû faire remonter la chaufferie qui se trouvait au sous-sol », explique Daniel Masson, adjoint délégué aux travaux et au cadre de vie. « Nous en avons profité pour déplacer la bibliothèque sous le nouveau préau, une manière donc de placer la lecture au cœur de l'école élémentaire. Nous redonnons ainsi une place importante aux livres à l'heure du numérique, poursuit Patricia Loth, adjointe déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse. Plus lumineuse et plus accessible, elle permettra d'encourager la curiosité, la lecture et l'apprentissage autonome. »

Enfin, une salle de rencontre pour les projets spécifiques sera également créée. Accessible depuis l'extérieur, elle pourra être proposée aux associations divonnaises pour la tenue de réunions.





Présenté lors d'un conseil d'école exceptionnel, le 13 mars, le programme comporte 18 points importants :

- Création d'un préau,
- Reprise des peintures intérieures,
- Traitement des espaces verts et réfection des enrobés,
- Optimisation de l'entrée de l'établissement,
- Création d'une 13^e classe,
- Déplacement du bureau de direction,
- Création d'une nouvelle salle de rencontre (accueil des trois conseils d'école annuels, associations) avec accès indépendant,
- Création d'une nouvelle chaufferie individuelle au bois (2 scénarii possibles),
- Installation d'un nouveau système de traitement d'air,
- Intégration de panneaux photovoltaïques (puissance 90 kWc),
- Ravalement des façades comprenant isolation extérieure et revêtement,
- Réfection de la toiture comprenant isolation et couverture (voir les pistes d'économie possible entre remaniement et réfection complète),
- Changement des menuiseries extérieures (sauf menuiseries aluminium existantes) avec ajout d'occultations intérieures,
- Changement de tous les faux-plafonds intérieurs, ossature comprise,
- Rénovation et mise aux normes des sanitaires,
- Traitement acoustique (locaux et préau),
- Rénovation des cloisonnements entre salles de classe et les couloirs,
- Rénovation des réseaux courants forts/courants faibles (+fibre).



Pour limiter les nuisances lors des travaux de rénovation, le chantier sera réalisé en cinq phases (voir ci-dessus). Des préfabriqués seront installés pour accueillir des salles de classe. Pour les élèves concernés, une entrée provisoire sera mise en place depuis la rue du Mont-Blanc. La base de vie sera installée au fond de la cour, face au parking de La Poste. Durant toute la durée du chantier, des barrières délimiteront le périmètre pour assurer la sécurité.

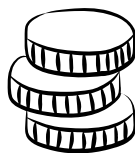
De septembre 2025 à février 2026 : La phase 1 débutera dans un premier temps dans le bâtiment face à la rue du Mont-Blanc. Un portillon scolaire, sous surveillance d'un adulte, permettra aux élèves de se rendre au restaurant scolaire sans sortir de l'enceinte de l'école.

De février 2026 à avril 2026 : La phase 2 portera sur le bâtiment face à la rue Marcel-Anthonioz.

D'avril 2026 à août 2026 : La phase 3 inclura le début du bâtiment principal avec notamment la création de l'auvent. L'entrée de l'école sera alors décalée vers le parking de La Poste.

De septembre 2026 à février 2027 : La phase 4 concernera la dernière partie du bâtiment principal avec la création du préau.

De février 2027 à août 2027 : La phase 5 terminera l'aménagement paysager de la cour.



LE BUDGET

► Budget prévisionnel enfance / jeunesse 2025

Dépenses liées aux charges de personnel :

19 Atsem (dont 1 intersites), 14 agents de cuisine, 1 responsable scolaire, 1 assistante,
et 1 recrutement en cours
Environ 1 557 500€*

Délégation de Service Public
péri/extrascolaire (Alfa3a)
1 057 000€

Alimentation
(cible à 80%
de produits
écoresponsables)
330 000€

Autres subventions
associatives
439 300€

Institution Jeanne
d'Arc (école privée
sous contrat)
121 000€

Transports
pour les activités
en ville et les collégiens
80 000€

Fournitures scolaires
(46€/élève)
56 680€

Activités et matériels
(ski, PEdT**, revues,
NEFLE*** ...)
20 673€

Matériel de cuisine
(entretien)
51 000€

Subventions
aux coopératives
scolaires
21 274€

Subventions
aux associations
scolaires
8 000€

Dépenses diverses
(pharmacie,
diététicienne,
PPMS**** ...)
9 200€

* Dépenses prévisionnelles de fonctionnement votées au budget primitif pour l'année 2025 (+budget supplémentaire). Ces enveloppes ne comprennent pas les données liées aux fluides, aux dépenses techniques et aux investissements.

** PEdT : Projet éducatif de territoire

***NEFLE : Dispositif de l'Éducation nationale Notre école, faisons-la ensemble

****PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

Au total, nous pouvons compter près de 2,2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement liées directement aux enfants et aux jeunes divonnais, soit plus de 3,7 millions d'euros avec les charges de personnel en 2025.



UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE COMME GUIDE D' ACTIONS



La rédaction d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été décidée et son contenu a été voté lors du conseil municipal du 18 octobre 2023.

Les objectifs sont multiples :

Garantir le bien-être de l'enfant et du jeune : Permettre l'intégration de tous, y compris les publics à besoins particuliers. Associer les bénéficiaires au fonctionnement des différents temps de la vie éducative.

Développer les connaissances et les capacités : Associer l'ensemble des acteurs éducatifs à l'élaboration des projets. Organiser des activités ludiques, des découvertes artistiques, culturelles, scientifiques et motrices.

Accompagner l'apprentissage à la citoyenneté et à l'autonomie : Créer un cadre adapté et des espaces aménagés. Partager les valeurs républicaines et laïques communes à tous.

Éduquer à une alimentation saine et à la pratique sportive régulière : Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et au goût. Promouvoir l'activité physique pour tous notamment au travers du label "Terre de Jeux", puis héritage des Jeux.

Permettre de devenir un acteur actif de la transition écologique : Sensibiliser au développement durable. Garantir la mise en œuvre de gestes écoresponsables.

Offrir les moyens d'un apprentissage épanoui : Apprendre les fondamentaux éducatifs dans de bonnes conditions matérielles. Recruter, accompagner et former les professionnels pour assurer un encadrement de sécurité.

Considérer les jeunes comme une ressource citoyenne de la ville : Responsabiliser aux gestes civiques afin de les préparer à être des citoyens acteurs. Associer les jeunes aux projets municipaux, en lien avec les pouvoirs publics.

+ d'infos





LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale de la commune, implantée au sein de l'école Guy-de-Maupassant, est en activité depuis 2013. Elle assure la préparation des repas pour les quatre écoles publiques de la ville. Cette structure fonctionne grâce à une équipe de quatorze agents, dont un sous-chef pâtissier, dirigée par Stéphane Grosnelly.

Le service de restauration scolaire se distingue par une organisation efficace, combinant rigueur budgétaire, qualité nutritionnelle et responsabilité environnementale. Chaque jour, environ 1 100 repas sont élaborés dans le respect d'un budget annuel de 330 000 euros, pour un total de 153 000 repas servis dans l'année. Cette gestion rigoureuse permet à la fois de respecter les contraintes financières et de répondre aux exigences de la loi Egalim, qui vise à promouvoir une alimentation saine et durable. Celle-ci impose notamment des approvisionnements responsables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une diversification des protéines, l'abandon du plastique dans les contenants et ustensiles, ainsi que l'information des convives.

Les choix alimentaires de la commune reflètent une forte volonté de qualité et d'écoresponsabilité. Les produits sont sélectionnés avec soin, en privilégiant leur origine et leurs labels. Actuellement, 66% des denrées sont labellisées (IGP, AOP, AOC, label rouge) et 32% issues de l'agriculture biologique, soit bien au-delà des seuils légaux de 50% et 20%. Ce choix soutient non seulement les producteurs locaux, mais participe également à l'éducation des enfants à une consommation plus responsable.



L'un des objectifs de la restauration scolaire est la découverte de nouvelles saveurs ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire avec notamment :

- Compostage des déchets alimentaires organiques de la cuisine,
- Priorité aux plats faits maison : diminution des emballages liés aux produits industriels,
- 100% des serviettes utilisées sont en papier "écolabel" contenant 70% de fibres recyclées,
- Suppression des barquettes en plastique pour le service, pots de yaourt compostables,
- Adaptation des portions selon la faim des enfants,
- Choix d'aliments de qualité,
- Pesée des déchets en fin de repas (depuis novembre 2020) : défi par école avec un tableau recensant les kilos de déchets,
- Respect de la loi Egalim : +70% de produits durables et de qualité.

Dans leurs assiettes, les enfants des écoles divonnaises peuvent retrouver des produits « ultra » locaux. Des pommes de terre de la ferme Assenare à Gex, du bœuf et du veau de la ferme Carrichon de Thoiry, mais également de l'agneau de la bergerie de Baizenas à Thoiry.



Les mercredis et les vacances scolaires, les repas sont fournis par Bourg Traiteur aux accueils de loisirs.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cuisine centrale collabore étroitement avec une diététicienne, Marie Chouvier, afin de concevoir des repas répondant aux besoins nutritionnels spécifiques des enfants. Les menus sont élaborés sur un cycle de sept semaines, garantissant un équilibre alimentaire conforme aux recommandations du GEM-RCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition). La précision dans les portions allouées à chaque composant des repas permet non seulement d'assurer l'adéquation nutritionnelle, mais aussi de limiter efficacement le gaspillage alimentaire.

L'engagement de la commune en faveur d'une alimentation de qualité se traduit également par des choix responsables. À ce jour, 78% des achats alimentaires concernent des produits écoresponsables, démontrant une volonté affirmée de promouvoir le développement durable.

Cet engagement se reflète aussi dans les investissements matériels : la ville a acquis des équipements modernes et mis en place un dispositif de contrôle sanitaire rigoureux. La maîtrise de la chaîne du froid et du chaud, assurée tout au long du processus de production, garantit une traçabilité complète des aliments. Cette rigueur organisationnelle permet une grande réactivité lors des contrôles, renforçant la confiance des familles envers la qualité des repas.

Ce modèle de gestion, à la fois efficace et transparent, illustre l'implication constante de la collectivité, tant sur le plan humain que financier. Il permet d'offrir aux enfants une restauration scolaire de haute qualité, tout en les sensibilisant à une alimentation équilibrée et respectueuse de l'environnement.



TARIF DES REPAS

L'inscription est à renouveler chaque année auprès d'Alfa3a, en charge de l'organisation des activités péri et extra scolaires. Les enfants sont accueillis au restaurant scolaire dès leur inscription en petite section. Les tarifs des repas sont fixés par le conseil municipal et soumis au quotient familial dans le cas où les familles fournissent les documents demandés. Dans le cas contraire, un tarif majoré est appliqué. La tranche du quotient familial est calculée de la façon suivante :

$$QF = \frac{\text{revenu fiscal net}}{\text{nombre de part}} / 12$$

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
Tranche A : <499	3,10€
Tranche B : 500-999	4,20€
Tranche C : 1 000-1 499	5,00€
Tranche D : 1 500-1 999	6,10€
Tranche E : 2 000-2 999	6,90€
Tranche F : 3 000-4 999	7,60€
Tranche G : > 5 000	8,10€
Extérieur	9,50€

Tarif spécial PAI

Dans le cadre d'une allergie, sous présentation d'un certificat médical et d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un panier repas sera à fournir quotidiennement par les responsables légaux. Une réduction forfaitaire de 2€ est alors appliquée par journée.

Plus d'infos : lire page 18



LES ACCUEILS DE LOISIRS



Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains sont des structures gérées par une association de loi 1901 : Alfa3a (Association Logement Formation Animation, Accueillir, Associer, Accompagner).

Ces structures sont habilitées par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir les enfants à partir de la première année de maternelle, et ce, jusqu'au CM2.

Les accueils de loisirs sont en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicaps sous réserve de conditions à voir directement avec la direction.

La commune de Divonne-les-Bains a confié l'organisation et la gestion de ses Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extra et périscolaires à Alfa3a dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Les accueils de loisirs de Divonne-les-Bains, au-delà d'une réponse adaptée aux besoins des parents (garde, sécurité morale et affective), tiennent à apporter aux enfants qui leur sont confiés des valeurs éducatives. Ils se donnent pour mission de leur

faire vivre des moments de loisirs, de partage d'échange et de découverte qui leur permettront de grandir et de s'épanouir.

Le projet pédagogique peut être consulté par les parents auprès de la direction de la structure. Le projet éducatif Alfa3a est consultable sur le site internet : www.alfa3a.org

L'accueil de loisirs est une prestation payante et non-obligatoire. Tous les ans, les familles doivent renouveler le dossier auprès d'Alfa3a.

La DSP a été renouvelée pour une période de trois années avec possibilité de reconduction d'une année, et ce depuis le 1^{er} janvier 2024. Cela représente un budget conséquent pour les finances municipales de 3,3 millions d'euros sur trois ans.

+ d'infos

Pôle administratif - 22, allée Beaulieu

01220 Divonne-Les-Bains

✉ divonne.animation@alfa3a.org

☎ 04 58 41 00 02

Nouveaux horaires du pôle administratif

Lundi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Mardi	7 h 30 - 12 h	15 h - 18 h
Mercredi	8 h - 12 h	15 h - 19 h
Jeudi	7 h 30 - 12 h	15 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le centre d'animation de Divonne-les-Bains comprend l'Espace Jeunes, les accueils de loisirs Arbère, Arc-en-Ciel et Guy de Maupassant. Il vous accueille sur ses différents sites en fonction de votre lieu d'habitation, de l'école de rattachement et de l'âge des enfants.

Les directeurs des structures et la coordinatrice du Centre d'Animation travaillent ensemble afin d'avoir une cohérence entre tous les sites et apporter aux familles la même qualité d'accueil, de contenu pédagogique, de matériel... Ils ont à cœur d'accueillir les enfants et les adolescents dans des conditions de bien être et de sécurité pour tous.

Accueil de loisirs d'Arbère

Directeur, Jérémy LERICHE

📍 805, rue d'Arbère

☎ 07 57 44 87 97

Accueil de loisirs de Guy-de-Maupassant

Directeur, Sébastien BESSERIAT

📍 240, rue Guy de Maupassant

☎ 07 57 44 86 88

Accueil de loisirs Arc en Ciel (maternelle)

Directrice, Maureen ALBESPY

📍 22, allée Beaulieu

☎ 06 85 56 27 10

Accueil de loisirs Arc en Ciel (élémentaire)

Directeur, Sofiane HADJ SALEM

📍 22, allée Beaulieu

☎ 07 57 44 87 96



Public concerné / âge	Capacité d'accueil maximum
De 2 ans et demi à 6 ans	170
6 à 11 ans	210
11 à 17 ans	24

🔗 DES PLACES LIMITÉES, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Avec l'arrivée des vacances et des mercredis sans école, les accueils de loisirs connaissent une forte demande. Il est important de rappeler que les capacités d'accueil sont limitées, principalement pour garantir un encadrement de qualité et la sécurité de tous les enfants.

Chaque inscription compte. Lorsqu'un enfant est inscrit mais ne se présente pas sans annulation préalable, sa place reste vide. Cela signifie concrètement qu'un autre enfant, qui aurait pu en bénéficier, se voit refuser l'accès faute de disponibilité.

Afin de mieux gérer les présences et d'offrir un accès équitable à toutes les familles, il est essentiel que les parents prennent l'habitude de prévenir l'accueil en cas d'empêchement. Une simple annulation dans les délais permet de libérer une place et d'éviter du gaspillage de ressources (repas commandés, personnel mobilisé inutilement...).



LE TEMPS PÉRISCOLAIRE, LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Périscolaire (avant/après l'école)

	JOURS	HORAIRES ACCUEIL	HORAIRES ARRIVÉE-DÉPART
Accueil du matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 à 8 h 30	7 h 30 à 8 h 15
Accueil du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16 h 30 à 19 h 15	17 h 00 à 19 h 15

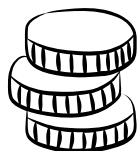
Mercredi

Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 19 h 15

Extrascolaires (vacances)

Matin sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h
Matin + repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 13 h 30
Repas + après-midi	Accueil à 12 h • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Après-midi sans repas	Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Journée avec repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30
Journée sans repas	Accueil entre 7 h 30 et 9 h • Départ à 12 h Accueil à 13 h 30 • Départ entre 16 h 30 et 18 h 30





TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Qu'est-ce qu'un Quotient familial ?

Le quotient familial divonnais est le résultat de l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année scolaire.

À quoi sert-il ?

Il permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

Comment est-il calculé ?

Il est calculé en prenant en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Et si je ne fais pas calculer mon QF ?

Toutes les activités payantes auxquelles participe l'enfant seront facturées au tarif le plus haut. Ainsi, une famille dont les ressources permettraient de bénéficier d'une tranche inférieure, serait néanmoins facturée au taux le plus fort, se créant une dette injustifiée et sans possibilité de rétroactivité.

Comment faire si je suis dans une situation financière délicate ?

Les familles doivent prendre contact avec les services sociaux afin de faire évaluer leur situation et étudier les solutions adaptées à leurs difficultés. Les familles peuvent se rapprocher

du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par téléphone au 04 50 20 47 60 ou par mail à ccas@divonne.fr

Quelle incidence si je ne paye pas mes factures et quelles peuvent être les conséquences pour les enfants ?

Les enfants ne pourront plus participer aux activités péri ou extrascolaires (études, accueils...).



QUOTIENT FAMILIAL	MATINS, SOIRS FACTURATION AU FORFAIT		MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION TEMPS DE BASE À L'HEURE		
	Périscolaire 3 - 12 ans		Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Matin	Soir	Divonnais	Extérieur 1 *	Extérieur 2 **
TRANCHE 1 : < 500	1,80 €	2,49 €	0,75 €	0,99 €	2,35 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	3,52 €	4,69 €	1,47 €	1,59 €	2,89 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	4,58 €	5,92 €	1,91 €	2,17 €	3,43 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	5,50 €	7,19 €	2,29 €	2,77 €	3,96 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	6,25 €	8,67 €	2,61 €	3,16 €	4,32 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	6,88 €	9,55 €	2,87 €	3,95 €	4,68 €
TRANCHE 7 : > 5000	7,34 €	10,18 €	3,06 €	4,31 €	5,04 €
SUPPLÉMENT REPAS	Petit déjeuner et goûter compris		3,60 €		

*Extérieur 1 qui concerne toutes les familles dont la résidence est dans une autre ville du département où la ville ne bénéficie pas d'une convention spécifique avec le centre d'animation de Divonne-les-Bains. **Extérieur 2 qui concerne toutes les familles dont la résidence principale est dans un autre département ou le pays de résidence n'est pas la France.

QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDIS ET VACANCES FACTURATION AU QUART D'HEURE DE 7 H 30 à 9 H ET DE 17 H à 19 H 15 (18 H 30 VACANCES)		
	Accueil de loisirs 3 - 12 ans		
	Divonnais	Extérieur 1	Extérieur 2
TRANCHE 1 : < 500	0,19 €	0,25 €	0,59 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	0,36 €	0,40 €	0,72 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	0,48 €	0,54 €	0,86 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	0,57 €	0,69 €	0,99 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	0,65 €	0,79 €	1,08 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	0,72 €	0,96 €	1,17 €
TRANCHE 7 : > 5000	0,76 €	1,08 €	1,26 €
SUPPLÉMENT REPAS	3,25 €		

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS COTISATION ANNUELLE DU TEMPS MÉRIDIEN
TRANCHE 1 : < 500	2 €
TRANCHE 2 : 500 - 999	4 €
TRANCHE 3 : 1000 - 1499	6 €
TRANCHE 4 : 1500 - 1999	8 €
TRANCHE 5 : 2000 - 2999	10 €
TRANCHE 6 : 3000 - 4999	12 €
TRANCHE 7 : > 5000	14 €

Une majoration de 5€ sera appliquée au-delà de 5 minutes de retard par demi-heure entamée.



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) s'applique aux enfants ayant un besoin spécifique transitoire ou permanent : maladie signalée, pathologie, allergie alimentaire...

Ce projet d'accueil personnalisé définit :

- la prise en compte des recommandations médicales,
- la description du protocole et les gestes d'urgence à appliquer le cas échéant,
- aucune prescription de médicament ne peut être assurée sans réalisation d'un PAI.

Deux acteurs interviennent durant le temps méridien :

- **La commune de Divonne-les-Bains, qui confectionne les repas du midi ;**
- **Alfa 3a, en charge de l'encadrement et de l'animation sur le temps méridien.**

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au sein des restaurants scolaires de la commune de Divonne-les-Bains (plus de 1000 repas par jour) et des demandes particulières d'adaptation, Alfa 3a et la mairie de Divonne-les-Bains tiennent à vous rappeler les règles de gestion pour les intolérances ou les allergies alimentaires.

Afin de garantir le bien-être et la sécurité des enfants accueillis, les responsables légaux des enfants avec une allergie ou une intolérance alimentaire doivent désormais obligatoirement en référer aux deux entités mentionnées ci-dessus, par mail : divonne.animation@alfa3a.org et scolaire@divonne.fr

Il sera alors envoyé aux parents des documents (Projet d'Accueil Individualisé - PAI) à faire compléter par le médecin, qui apposera son cachet et sa signature, et dans lesquels il spécifiera l'allergie ou l'intolérance alimentaire, ainsi que la conduite à suivre et la mise en place des paniers repas préparés par les parents. Ces documents sont obligatoires.

Si le médecin estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de PAI et donc de panier repas, aucune adaptation ne sera proposée par la mairie. L'enfant mangera le repas prévu au menu de la cantine.

Aucune exception ne pourra être faite.

🔗 L'allergie alimentaire

Un enfant souffrant d'allergie alimentaire ou d'intolérance peut être accueilli au restaurant scolaire, si un PAI est établi en bonne et due forme. Chaque matin, le repas est fourni par les parents dans une boîte étiquetée au nom de l'enfant et placée dans un sac isotherme avec un pain de glace, assiette, couverts et verre. Chaque restaurant scolaire dispose d'un réfrigérateur et d'un four micro-ondes dont l'usage est strictement réservé aux repas fournis.



➤ Attention :

- Renouvellement à faire à chaque rentrée scolaire.
- Modification selon l'évolution de la santé de l'enfant, à communiquer au plus vite.
- Transmission impérative à tous les partenaires partageant le temps de l'enfant : école, restauration scolaire l'accueil de loisirs et la mairie.

Tout abandon du PAI en cours d'année nécessite :

- Un courrier d'information à l'attention de l'école et d'Alfa3a,
- La modification d'inscription de l'enfant à la restauration scolaire, auprès d'Alfa3a.
- Prévenir le service scolaire de la mairie, en charge de la facturation.





EMPLOI DU TEMPS

DATE	HEURE	ACTIVITÉ	QUI S'OCCUPE DE VOS ENFANTS ?
 LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI 	7h30 - 8h30	 Accueil du matin	Périscolaire assuré par les animateurs d'Alfa3a
	8h30 - 11h30	 Temps de classe	 Sous la responsabilité de l'Éducation Nationale
	11h30 - 13h30	 Pause méridienne	Repas préparé par la cuisine centrale (ville) et animations encadrées par Alfa3a
	13h30 - 16h30	 Temps de classe	 Sous la responsabilité de l'Éducation Nationale
	16h30 - 19h15	 Accueil du soir	Périscolaire assuré par les animateurs d'Alfa3a
 MERCREDI 	7h30-19h15	 Activités	La journée est encadrée par les animateurs d'Alfa3a. Le repas est préparé par Bourg Traiteur.



CONTACTS UTILES

Pour toute demande concernant le service de restauration (inscriptions, modification ou annulation), les animations et la vie quotidienne du midi, je contacte :

L'ASSOCIATION ALFA3A

En priorité : via vos accès habituels sur le Portail famille

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Pour toute demande concernant le scolaire, la facturation relative à la restauration scolaire et le transport scolaire, je contacte :

LE SERVICE VIE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

Le service scolaire est ouvert au public les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de **8 h 30 à 12 h**.

📍 73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 50 20 47 11

✉ scolaire@divonne.fr

Tout changement (déménagement, situation familiale, etc.) doit impérativement être signalé au service scolaire.

Pour toute demande concernant l'accueil du matin, du soir, des mercredis ou des vacances scolaires, je contacte :

L'ACCUEIL DE LOISIRS

📍 Pôle administratif : 22, allée Beaulieu- 01220 Divonne-les-Bains

☎ 04 58 41 00 02

✉ divonne.animation@alfa3a.org

Numéros des sites

Arbère : 07 57 44 87 97

Guy de Maupassant : 07 57 44 86 88

Arc-en-ciel : 07 57 44 87 96

Infos pratiques

Espace famille : www.espace-citoyens.net/divonnelesbains

Pour toute demande concernant l'école, je contacte :

LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Groupe scolaire Guy-de-Maupassant : 04 50 28 73 84

Ecole élémentaire du Centre : 04 50 20 02 65

Ecole maternelle du Centre : 04 50 99 17 40

Groupe scolaire d'Arbère : 04 50 20 29 57

